

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DES FAMILLES, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Arrêté du 15 juillet 2026

relatif à la réception dématérialisée des volets administratifs des certificats de décès
par les mairies

NOR : SFHP2621248A

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées et la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2213-1-2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

La transmission dématérialisée à la mairie du lieu de décès du volet administratif du certificat de décès mentionnée au II de l'article R. 2213-1-2 du code général des collectivités territoriales doit être effectuée par le téléservice « CertDc » du Hub d'Echange de l'Etat (HubEE) mis à disposition des mairies à titre gratuit par la direction interministérielle du numérique.

La procédure d'abonnement et l'accès aux volets administratifs sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://hubee.numerique.gouv.fr>

Article 2

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 3

Le présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 15 juillet 2026.

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de la santé,

D. LEPELLETIER

La ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur adjoint à la directrice générale des collectivités locales,

X. BARROIS